

Fiche n° 1 - Clause de conscience

1- Exposé des motifs :

Vous pouvez vous trouver confronté(e) à des circonstances qui sont contraires aux principes que défend la FSTF en matière d'éthique et d'intégrité du taureau.

Après réflexion de votre part et consultation des personnes concernées, vos compagnons de palco, l'empresa, éventuellement le maire, et si ce qui ne convient pas est maintenu, vous disposez de la possibilité de ne pas exercer votre fonction en vous retirant.

Ce type de situation sera exceptionnel mais doit être anticipé.

2 - Recommandations :

Avant d'accepter la fonction qui vous est proposée assurez-vous des conditions générales dans lesquelles se projette la corrida.

Désormais désigné pour assurer la fonction de Président ou assesseur vous devez vous enquérir des conditions de déroulement de la corrida.

Les causes qui peuvent vous amener à exercer votre droit de retrait sont de plusieurs ordres :

- Etat physique et sanitaire des taureaux présentés inacceptable,
- Lacunes dans les mesures de sécurité,
- Lacunes dans les mesures de sûreté et de police,
- Non-respect de dispositions substantielles du règlement ...

Référer des évènements au CPAC le plus rapidement possible pour analyse de la situation et suites à donner.